

Formations 2024






Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CANTAL

CMA Cantal : formation.cantal@cma-auvergnerrhonealpes.fr | 04 71 45 65 00

			EN PRÉSENTIEL		A DISTANCE	
			AURILLAC		E-LEARNING	CLASSE VIRTUELLE
 NUMÉRIQUE	Créer et gérer facilement son site internet avec <i>Wordpres</i>  BEST OF	3 jours • 21 heures	18-19-20 mars			
	<i>Instagram</i> , le réseau social de l'image : Niveau 1 BEST OF	1 jour • 7 heures	13 mai		11 avril	
	Facebook Niveau 1 : Tirer profit du réseau social pour augmenter ses ventes	2 jours • 14 heures	19-20 fév.			
	Réussir ma stratégie <i>Facebook</i> NOUVEAU	2 jours • 14 heures		<input checked="" type="checkbox"/>		
	Prospecter efficacement sur LinkedIn : e-learning			<input checked="" type="checkbox"/>		
	Gagner en visibilité sur Google avec une fiche d'établissement	1 jour • 7 heures			30 sept.	
	Booster sa visibilité avec le référencement naturel NOUVEAU	5 heures		<input checked="" type="checkbox"/>		
Optimiser ma stratégie digitale NOUVEAU	3 jours • 21 heures		<input checked="" type="checkbox"/>	5-15-16 fév. 17-24-25 juin 25 nov. 4-5 déc.		
 COMMERCIAL	Réussir son lancement commercial	1 jour • 7 heures	15 avril			
	Développer son activité avec les marchés publics	2 jours • 14 heures	4-5 déc.			
	Fidéliser ses clients	1 jour • 7 heures		<input checked="" type="checkbox"/>		
	Vendre ses produits ou ses prestations en Suisse	1 jour • 7 heures			5 mars - 12 nov.	
	Rédiger son dossier de presse NOUVEAU	4 heures			11 mars - 3 juin 7 oct. - 4 nov.	
	Prospecter et fidéliser ma clientèle	4 heures		<input checked="" type="checkbox"/>		
	Primo Export	2 jours • 14 heures			30-31 mai 28-29 nov.	
	Développer son activité avec les marchés public	2 jours • 14 heures			11-18 janv. 4-11 avril 5-12 sept. 21-28 nov.	



Formations 2024



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CANTAL

CMA Cantal : formation.cantal@cma-auvergnerrhonealpes.fr | 04 71 45 65 00

			EN PRÉSENTIEL		A DISTANCE	
			AURILLAC	E-LEARNING	CLASSE VIRTUELLE	
<p>BUREAUTIQUE INFORMATIQUE</p>	Les essentiels pour prendre en main son ordinateur	3 jours • 21 heures	10-17-24 juin			
	Modéliser en 2D avec Autocad	3 jours • 21 heures	8-15-22 mars			
	Concevoir facilement des visuels avec Canva	1 jour • 7 heures			18 nov.	
<p>COMMUNICATION</p>	Prendre en photo vos créations : trucs et astuces de pro BEST OF	2 jours • 14 heures	4-5 mars			
	Anglais	30 heures	du 5 fév. au 3 juin			
	Envoyer des e-mailings efficaces pour prospecter et fidéliser ses clients	1 jour • 7 heures			29 fév. 26 sept.	
<p>COMPTABILITÉ GESTION</p>	Gérer efficacement sa micro-entreprise avec cmagestionmicro.com BEST OF	1 jour • 7 heures			18 janv. - 11 avril 13 juin - 29 août 10 oct. - 5 déc.	
	Bien gérer la trésorerie de mon entreprise NOUVEAU	4 heures	25 mars			
	Calculer ses coûts de revient et ses prix de vente pour gagner en rentabilité BEST OF	1 jour • 7 heures	8 avril			
	TVA : Les bonnes pratiques BEST OF	1 jour • 7 heures	27 mai		13 juin	
	Dématérialiser ses factures avec Chorus Pro	4 heures			8 fév. - 9 mai 10 oct. - 4 déc.	



Formations 2024



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CANTAL

CMA Cantal : formation.cantal@cma-auvergnerrhonealpes.fr | 04 71 45 65 00

			EN PRÉSENTIEL		A DISTANCE	
			AURILLAC	E-LEARNING	CLASSE VIRTUELLE	
<p>MANAGEMENT & RESSOURCES HUMAINES</p>	Devenir Maître d'apprentissage : les bases	1 jour • 7 heures		<input checked="" type="checkbox"/>		
	Élaborer vos contrats de travail en toute sécurité dans une perspective RSE	5 heures		<input checked="" type="checkbox"/>		
	Le document unique de l'entreprise (DUERP), le rédiger et l'actualiser	2 jours • 14 heures				6-13 mars 5-12 juin
<p>RÉGLEMENTAIRE</p>	Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale	2 jours • 14 heures	17-18 juin			
	Actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail	1 jour • 7 heures	29 janv.			
	Respecter les obligations d'hygiène et de sécurité alimentaire BEST OF	2 jours • 14 heures	25-26 mars			23-24 mai
	Formation chauffeurs de taxi	181 heures	du 19 fév. au 22 mars			
<p>CRÉATION, TRANSMISSION & REPRISE</p>	Pack « Micro-entreprise »	2 jours • 14 heures	23-24 janv. 12-13 mars 14-15 mai 25-26 juin	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pack « Les Essentiels »	2 jours • 14 heures		<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pack « Premium »	5 jours • 35 heures		<input checked="" type="checkbox"/>		



Formation éligible au CPF

FINANCEMENT

Le financement de la formation dépend du statut de la personne qui va suivre la formation. Soit vous avez le statut de chef d'entreprise, de conjoint collaborateur/associé⁽¹⁾, soit vous êtes salarié⁽²⁾. Dans le premier cas, vous dépendez du FAFCEA. Dans le second cas (salarié), vous dépendez d'un OPCO (opérateur de compétences) qui assure la gestion financière de vos formations.

VOTRE STATUT ?

Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur/associé¹

FAFCEA
Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise exerçant une activité artisanale (FAFCEA).

Pour les chefs d'entreprise ou conjoints collaborateurs ou associés, sous réserve des fonds disponibles, votre CMA effectue la demande de financement à votre place et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Pour financer vos formations, pensez également au **Compte Personnel de Formation (CPF)** et au **crédit d'impôt formation dirigeant**.

Salarié²

OPCO (opérateur de compétences)

Contactez votre CMA la plus proche pour savoir de quel OPCO vous dépendez.
Votre OPCO vous renseigne sur les nombreux dispositifs vous permettant d'obtenir un financement.

Les Opérateurs de Compétences (OPCO) interviennent auprès des entreprises de moins de 50 salariés pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle.

Demandeur d'emploi

Votre conseiller Pôle emploi vous renseigne sur les nombreux dispositifs de financement des formations.

Votre statut est différent ? la CMA peut vous aider dans votre demande de prise en charge et effectuer les démarches avec vous pour faciliter votre inscription !
Contactez votre conseiller CMA.

(1). Inscrit au Répertoire des Métiers
(2). Y compris Chef d'entreprise ayant le statut d'assimilé salarié